



TARIFS DES RÉMUNÉRATIONS PAYABLES LORS D'ÉLECTIONS

PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL

Le préposé à l'accueil reçoit une rémunération de 23 \$/h.

SCRUTATEUR

Le scrutateur reçoit une rémunération de 22 \$/h excepté pour le dépouillement lequel est rémunéré à un taux global de 60 \$.

SECRÉTAIRE DE BUREAU DE VOTE

Le secrétaire du bureau de vote reçoit une rémunération de 20 \$/h excepté pour le dépouillement lequel est rémunéré à un taux global de 60 \$.

PERSONNEL SUBSTITUT

Le personnel substitut reçoit une rémunération de 40 \$.

NOUVEAU DÉPOUILLEMENT - SCRUTATEURS ET SECRÉTAIRES

Tout scrutateur et secrétaire ayant participé au vote par anticipation ou au jour du scrutin reçoivent une rémunération additionnelle de 60 \$ lorsqu'un nouveau dépouillement des votes est requis.

RÉMUNÉRATION POUR LA PRÉSENCE À UNE FORMATION

Toute personne qui assiste à une séance de formation et qui exerce une fonction lors de l'élection reçoit une rémunération de 20 \$/h pour cette formation.